



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

ALLIANCE POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES

(A.D.P)

Liberté – Travail – Progrès



Siège provisoire sis Quartier Kpetene (entrée Pont Jackson) - BP 227 - BANGUI
Tel : (+236) 75 502 139 / 75 054 894 / 72 221 458 - E-mail : a_d_p@yahoo.fr

COMITE EXECUTIF PROVISOIRE

PRESIDENCE

N° 05 /ADP/CEP/PR/2014

A

Monsieur le Président
Alliance des Forces Démocratiques pour la Transition (AFDT)
Bureau sis Siège du MLPC
Quartier BEN ZVI
BANGUI

Objet : Lettre de démission de l'AFDT.

Monsieur le Président,

J'ai regret de vous informer qu'à partir de ce jour, l'Alliance pour la Démocratie et le Progrès (ADP) n'est plus membre de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Transition (AFDT).

En effet, lors du Sommet des 9 et 10 Janvier 2014 à Ndjamena, les Chefs d'Etat et du Gouvernement de la CEEAC ont souligné l'insuffisance de la gestion de la Transition menée par le Chef de l'Etat de Transition Michel DJOTODIA et le Premier Ministre Nicolas TIANGAYE, désigné par l'Opposition démocratique au régime déchu de François BOZIZE. Suite à ce constat, la Communauté nationale et internationale ont requis et obtenu leurs démissions respectives.

Après l'élection de Madame Catherine SAMBA PANZA comme Chef de l'Etat de Transition, l'AFDT lui a exigé la nomination du Premier Ministre en son sein. Du fait de son refus légitime d'accéder à cette demande, l'AFDT a décidé de ne pas participer au Gouvernement sous la conduite du Premier Ministre désigné, Monsieur André NZAPAYEKE.

Cette intransigeance de la part de l'AFDT est contraire à l'esprit de consensus exigé à cette période de crise grave que connaît notre pays. Par ailleurs, l'AFDT fait une mauvaise interprétation de l'Accord de Libreville : le noyau essentiel de l'Accord de Libreville étant le Général François BOZIZE, chassé du pouvoir depuis le 24 Mars 2013, cette nouvelle donne doit nous amener à procéder à la relecture de l'Accord de Libreville. De ce fait, le choix de la nomination d'un Premier Ministre en dehors de l'ancienne Opposition démocratique ne saurait constituer un cas de violation dudit Accord.

Fort de ce constat, le Comité Exécutif Provisoire (CEP), par délibération du Jeudi 30 Janvier 2014, a décidé le retrait définitif de l'ADP de l'AFDT.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Fait à Bangui, le 3 Février 2014.

Pour l'ADP,

Le Président,

Clément BELIBANGA

Ancien Ministre